



ufolep

DU

TOUR LAVEDAN

3 ÉTAPES AU CŒUR DES PYRÉNÉES

12 & 13
SEPTEMBRE
2026



VALLÉES DE GAVARNIE
PYRÉNÉES



LA BOUTIQUE DU MENUISIER

MENUISERIE - AGENCEMENT - CUISINE - ESCALIER - DRESSING
65100 LOURDES - www.boutiquedumenuisier.fr

1 ÈRE ÉTAPE



PIERREFITTE
NESTALAS

CAUTERETS

85 km

2 ÈME ÉTAPE



LUGAGNAN
ARGELÈS-GAZOST
CLM

9 km

3 ÈME ÉTAPE



ARGELÈS-GAZOST
ÉTAPE EN LIGNE



91 km

LES PARTENAIRES DU TOUR DU LAVEDAN



DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Samedi 12 septembre

- De 10h30 à 14h00 : Accueil des équipes à la Salle des Fêtes Pierrefitte-Nestalas.
- 14h00 : Réunion des directeurs sportifs à la Salle des Fêtes Pierrefitte-Nestalas
- 14h30 : Présentation et Signature des coureurs devant la mairie de Pierrefitte-Nestalas
- 15h30 : Départ de la 1^{ère} étape devant la mairie de Pierrefitte-Nestalas
- 17h50 : Arrivée des premiers coureurs devant la mairie de Cauterets
- 18h30 : Remise des récompenses au podium d'arrivée devant la mairie de Cauterets
Récompenser le vainqueur de l'étape, les 1^{ers} de chaque catégorie et 1^{er} sprinter et 1^{er} grimpeur

Classement de l'étape sur le site Pyrénées Chrono et Facebook uclavedan

Affichage des résultats sur écran TV à chaque la ligne d'arrivée

avec diffusion en live des résultats de la course sur le site de Pyrénées Chrono et en suivant sur le site uclavedan.fr

Dimanche 13 septembre

- 8h30 : Affichage des heures de départs avec classements de la 1^{ère} étape
- 9h00 : Départ du 1^{er} coureur du CLM (salle des fêtes de Lugagnan)
Départ toutes les minutes

CLM intégralement couru sur la coulée verte
- 11h45 : Cérémonie protocolaire au podium d'arrivée devant la gare d'Argelès Gazost.
(Récompenses : vainqueur d'étape, les 5 maillots distinctifs)

En cas de contrôle médical, les coureurs contrôlés seront notés au podium d'arrivée.

- 12h00 : Repas au lycée d'Argelès-Gazost.
- 13h30 : Diffusion des classements sur le site de Pyrénées Chrono.
- 13h50 : Signature des coureurs au Casino d'Argelès-Gazost
- 14h50 : Départ de la 3^{ème} étape
- 17h10 : Arrivée des premiers coureurs sur l'Avenue des Pyrénées à Argelès-Gazost
- 18h15 : Cérémonie protocolaire : Terrasse du Casino d'Argelès-Gazost
(Récompenser : Le vainqueur d'étape, les 5 maillots distinctifs, le podium du tour et la 1^{ère} équipe)
En cas de contrôle médical, les coureurs contrôlés seront notés au podium d'arrivée.

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN

TOUR DU LAVEDAN

1 ^{ère} étape		Pierrefitte-Nestalas > Cauterets		85 km	
KILOMETRES		ITINERAIRE		HORAIRES	
A parcourir	Parcourus			Moyenne	Moyenne
				37 Km/h	34 Km/h
85	-1,5	Pierrefitte-Nestalas (Mairie)		15:30	15:30
83,5	0	Pierrefitte-Nestalas (Départ réel)		15:32	15:32
83,4	0,1	Adast		15:32	15:32
81,4	2,1	Lau Balagnas		15:35	15:36
79,6	3,9	Argeles-Gazost (D.921b)		15:38	15:39
77,7	5,8	Ayzac-Ost		15:41	15:42
75,5	8	Agos-Vidalos		15:45	15:46
70,3	13,2	Viger		15:53	15:55
69,3	14,2	Aspin-en-Lavedan,		15:55	15:57
69,3	14,2	Pont neuf (D.921b-D.13)		15:55	15:57
69,2	14,3	Lourdes		15:55	15:57
69,1	14,4	Lugagnan		15:55	15:58
67,7	15,8	Ger		15:58	16:00
67,5	16	Geu 		15:58	16:00
63,4	20,1	Boo-Silhen		16:05	16:08
62	21,5	Saint-Pastous		16:07	16:10
61,2	22,3	Ayros-Arbouix		16:08	16:12
59,7	23,8	Prechac		16:11	16:14
57,4	26,1	Beaucens 		16:14	16:18
54,4	29,1	Villelongue (D.13-D.921)		16:19	16:24
54,1	29,4	Soulom		16:20	16:24
53,4	30,1	Pierrefitte-Nestalas		16:21	16:25
52,1	31,4	Adast		16:23	16:28
50,1	33,4	Lau Balagnas		16:26	16:31
48,3	35,2	Argeles-Gazost (D.921b)		16:29	16:34
46,4	37,1	Ayzac-Ost		16:32	16:38
44,2	39,3	Agos-Vidalos		16:36	16:42
38	45,5	Pont neuf (D.921b-D.13)		16:46	16:52
37,8	45,7	Lugagnan		16:46	16:53
36,2	47,3	Geu 		16:49	16:56
32,1	51,4	Boo-Silhen		16:55	17:03
28,4	55,1	Prechac		17:01	17:09
26,2	57,3	Beaucens 		17:05	17:13
23,2	60,3	Villelongue (D.13-D.921)		17:10	17:19
22,9	60,6	Soulom		17:10	17:19
22,2	61,3	Pierrefitte-Nestalas		17:11	17:20
20,9	62,6	Lau-Balagnas		17:13	17:23
15	68,5	St Savin 		17:23	17:33
12,2	71,3	Pierrefitte-Nestalas (D.921-D.13)		17:28	17:38
4,7	78,8	Le Colimasson 		17:40	17:51
0	83,5	Cauterets (Mairie)		17:47	18:00

Accueil, Dossards

Salle des Fêtes Pierrefitte
10h30 à 14h00

Présentation et signature

des coureurs

Mairie : 14h30 à 15h15

Départ fictif

Mairie : 15h28

Passage dangereux

Ecluse 26,2

Ecluse 57,5

Giratoires 1er tour

Km 4,3

Km 5,5

Km 5,7

Km 10,3

km 29,1

Km 30,2

Km 31

Giratoires 2ème tour

Km 35,6

Km 36,8

Km 37

Km 41,6

Km 60,4

Km 61,5

Km 62,4

Giratoire

Km 72,2

Dos d'ane

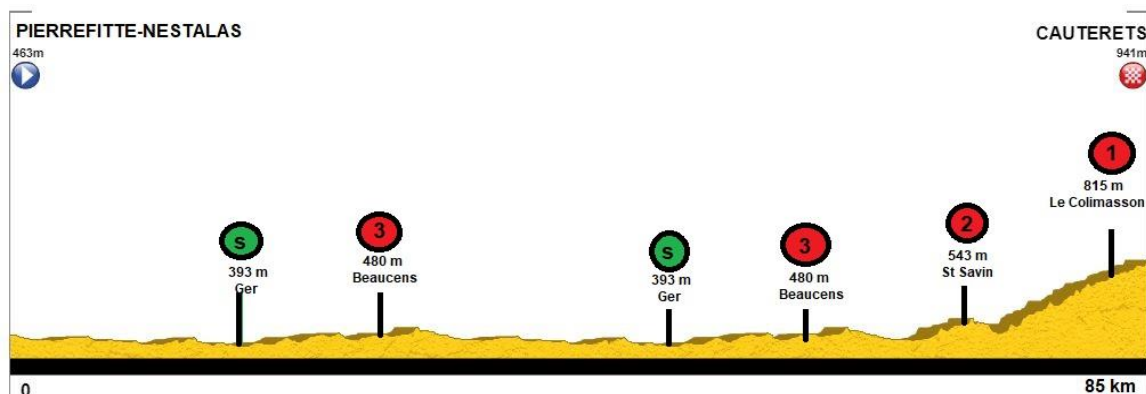
 Km 24,5

 Km 55,8

 Km 68,5

 Km 69,5

* **Protocole** : Podium arrivée devant la mairie



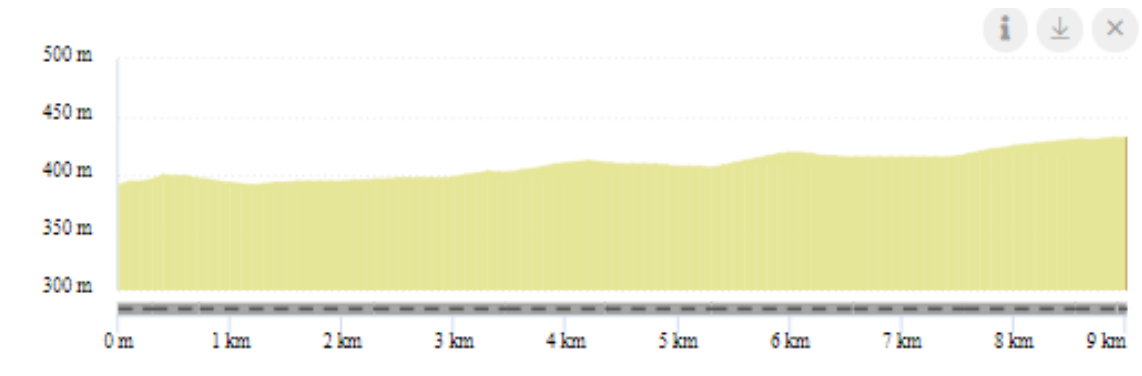
UNION CYCLISTE DU LAVEDAN		
TOUR DU LAVEDAN		
2 ^{ème} étape	Lugagnan > Argelès-Gazost	8,9 Km

KILOMETRES		ITINERAIRE	HORAIRES		Départ Lugagnan 1 ^{er} départ : 9h00 Signature de coureurs 5 mn avant départ
A parcourir	Parcourus		Premier coureur	Dernier coureur	
8,9	0	Lugagnan	09:00:00	11:30:00	
7,5	1,4	Ger	09:02:28	11:31:47	
6,1	2,8	Geu	09:04:56	11:33:34	
5,4	3,5	Agos-Vidalos	09:06:11	11:34:28	
3,1	5,8	Boô-Silhen	09:10:14	11:37:24	
1,7	7,2	Ayzac-Ost	09:12:42	11:39:11	
0	8,9	Argeles-Gazost	09:15:42	11:41:22	

Le contre la montre se fait intégralement sur la coulée verte

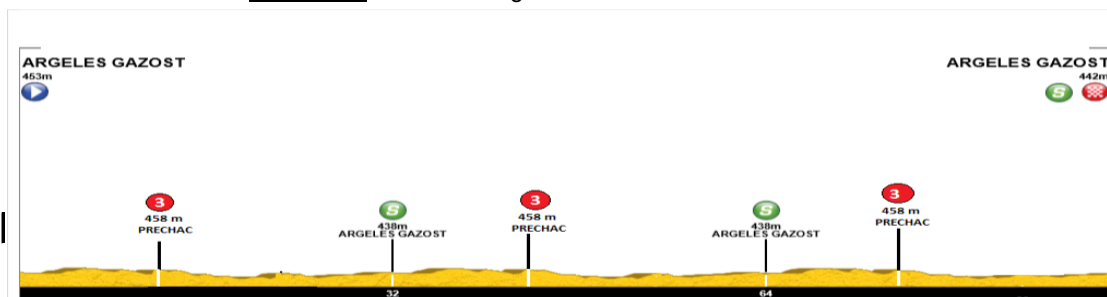
Départ devant "L'instant vert" à Lugagnan

Départ toutes les minutes



UNION CYCLISTE DU LAVEDAN						
TOUR DU LAVEDAN						
3 ^{ème} étape		Argelès-Gazost > Argelès-Gazost			93 km	
KILOMETRES		ITINERAIRE		HORAIRES		Signature des coureurs
A parcourir	Parcours			Moyenne	Moyenne	
				40 Km/h	37 Km/h	
93,2	-2,0	Argeles-Gazost (Casino)		14:50	14:50	Casino 13h50 à 14h35
91,2	0,0	Lau-Balagnas (D.921) (Départ réel)		14:53	14:53	
87,2	4,0	Pierrefitte-Nestalas		14:59	14:59	
85,7	5,5	Villelongue (D.921-D.13)		15:01	15:02	<u>Départ fictif</u> Casino 14h50
82,7	8,5	Beaucens		15:05	15:07	
80,7	10,5	Prechac GPM 3 ▲		15:08	15:10	
77,2	14,0	Boo-Silhen		15:14	15:15	<u>Giratoires</u> Km 3,7 Km 5,9 Km 24,8 Km 29,2 / 29,5 Km 30,3 Km 30,6 Km 35,3 Km 37,3 Km 56,1 Km 60,5 / 60,7 Km 61,4 Km 61,9 Km 66,5 Km 68,7 Km 87,3 Km 89,5 / 89,7
72,2	19,0	Lugagnan		15:21	15:24	
71,2	20,0	Pont neuf (D.13-D.921b)		15:23	15:25	
68,7	22,5	Le Pibeste		15:26	15:29	
66,2	25,0	Agos-Vidalos		15:30	15:33	
63,2	28,0	Ayzac-Ost		15:35	15:38	
62,0	29,2	Argeles-Gazost PC 🕒		15:36	15:40	
60,2	31,0	Lau-Balagnas (D.921)		15:39	15:43	
56,2	35,0	Pierrefitte-Nestalas		15:45	15:50	
54,7	36,5	Villelongue (D.921-D.13)		15:47	15:52	
51,7	39,5	Beaucens		15:52	15:57	
49,7	41,5	Prechac GPM 3 ▲		15:55	16:00	
46,2	45,0	Boo-Silhen		16:00	16:06	
41,2	50,0	Lugagnan		16:08	16:14	
40,2	51,0	Pont neuf (D.13-D.921b)		16:09	16:15	
37,7	53,5	Le Pibeste		16:13	16:20	<u>Ilôts et/ou dos d'ane</u> Km 8 / 38 / 68 ▲ Km 10,7 / 42,7 / 70,7 Km 21,3 / 51,3 / 81,3 Km 27,3 / 57,3 / 87,3 Km 28,8 / 58,8 Km 30,9 / 60,9
35,2	56,0	Agos-Vidalos		16:17	16:24	
32,2	59,0	Ayzac-Ost		16:21	16:28	
31,0	60,2	Argeles-Gazost PC 🕒		16:23	16:30	
29,2	62,0	Lau-Balagnas (D.921)		16:26	16:33	
25,2	66,0	Pierrefitte-Nestalas		16:32	16:40	
23,7	67,5	Villelongue (D.921-D.13)		16:34	16:42	
20,7	70,5	Beaucens		16:38	16:47	
18,7	72,5	Prechac GPM 3 ▲		16:41	16:50	
15,2	76,0	Boo-Silhen		16:47	16:56	
10,2	81,0	Lugagnan		16:54	17:04	
9,2	82,0	Pont neuf (D.13-D.921b)		16:56	17:06	
6,7	84,5	Le Pibeste		16:59	17:10	
4,2	87,0	Agos-Vidalos		17:03	17:14	
1,2	90,0	Ayzac-Ost		17:08	17:19	
0,0	91,2	Argeles-Gazost (Ave des Pyrénées)		17:09	17:21	

* Protocole : Casino d'Argelès



TOUR DU LAVEDAN

Règlement :

ARTICLE 1 :

Le Tour du Lavedan est organisé par l'UNION CYCLISTE DU LAVEDAN, les 12 & 13 septembre 2026 sous les règlements de l'UFOLEP., est ouvert aux 1^{ères}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories.

Il se disputera en 3 ½ étapes.

ARTICLE 2 :

Les engagements se feront par équipe de 4 à 6 coureurs du même club ou entente de club.

Les individuels devront se rattacher automatiquement à une équipe

Les coureurs de l'équipe devront porter le même maillot.

Le tour est limité à 6 coureurs maximum du même club + 1 féminine.

Dérogation pour les coureurs des hautes Pyrénées, nous autorisons 2 coureurs supplémentaires par club pour compléter les équipes qui n'arriveraient pas à l'effectif minimum de 4 coureurs.

Le tour est limité à 150 coureurs, premiers inscrits

ARTICLE 3 :

Le fait d'être engagé à cette épreuve indique que le Directeur Sportif et les coureurs auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent les clauses.

ARTICLE 4 :

Déroulement de l'épreuve :

Samedi 13 septembre (Après-midi)

- 1^{ère} étape : Pierrefitte Nestalas - Cauterets : 85 km
- Départ à 15h30 devant la mairie de Pierrefitte Nestalas

Dimanche 14 septembre (Matin)

- CLM : Lugagnan - Argelès-Gazost : 8,9 km
- 1^{er} départ à 9h00 devant la salle des fêtes de Lugagnan (Coulée verte)

Dimanche 14 septembre (Après-midi)

- 3^{ème} étape : Argelès-Gazost – Argelès-Gazost : 93 km
- Départ à 14h50 du Casino d'Argelès-Gazost

ARTICLE 5 :

Sur tout le parcours, en cas d'incident mécanique ou crevaisson, les coureurs pourront échanger tout ou partie de leur vélo, contre du matériel transporté par la voiture de leur directeur sportif.

Au cas ou celui-ci ne remplirait pas cette condition, c'est le Président du Club ou son représentant (licencié également) qui deviendrait responsable.

Une voiture de dépannage neutre munie de roues suivra les échappés, ayant au moins trente secondes d'avance.

Tout dépannage ne peut être effectué exclusivement que par l'arrière du peloton ou fraction du peloton, et à droite de la route, étant entendu que les intéressés (coureurs et dépanneurs) ne peuvent exécuter cette opération que s'ils ont mis pied à terre. Des sanctions pourront être prises par la Direction de Course.

ARTICLE 6 :

Le jet de tout emballage sur la voie publique est punissable qu'il soit volontaire ou non. Il est interdit aux coureurs de jeter des aliments, des musettes, des bidons etc... sur la totalité du parcours.

ARTICLE 7 :

Tout coureur abandonnant ne peut, à moins d'accident corporel, monter à bord d'une voiture de la caravane. La voiture dite « voiture-balai » prendra à bord les coureurs hors d'état de continuer par leurs propres moyens. Cette voiture devra parvenir jusqu'au poste de chronométrage, et le commissaire remettra la liste des coureurs éliminés. Tout coureur éliminé ne pourra, en aucun cas, continuer la course même officieusement, ni la suivre, l'accompagner en quoi que ce soit.

ARTICLE 8 :

Un coureur engagé à l'épreuve ne pourra, en aucun cas, et quel que soit le motif de son abandon, ou de son abstention disputer une autre compétition pendant la durée de l'épreuve.

ARTICLE 9 :

Les équipes ne devront avoir aucun lien entre elles. Toute entente d'un membre ou de l'équipe toute entière en vue d'aider un membre d'une équipe adverse, même sans lui sacrifier ses chances et à plus forte raison en les lui sacrifiant est formellement interdite et sera sanctionnée.

ARTICLE 10 :

Les coureurs devront porter le maillot de leur équipe. A partir de la 1^{ère} étape, les coureurs leaders des différents classements, revêtiront un maillot fourni par l'organisation.

Si un leader ne se présente pas au départ de l'étape avec son maillot, il écopera d'une pénalité de 5 minutes.

ARTICLE 11 :

L'ordre de départ du CLM individuel se fera dans l'ordre inverse du classement général de la 1^{ère} étape.

ARTICLE 12 :

Le Directeur Sportif devra respecter l'ordre des voitures établi par tirage au sort avant le départ de la première étape, le Club organisateur se réservant la 1^{er} place. Ensuite, suivant l'ordre du classement général individuel, la file de droite lui étant réservée.

ARTICLE 13 :

En toute occasion, les Directeurs Sportifs qui devront dépasser la voiture du Directeur de course, soit pour donner des ordres à leurs coureurs dans le peloton, soit pour toute autre raison, devront marquer un temps d'arrêt à la hauteur du Directeur de course et lui préciser ses intentions. Ils ne pourront passer que lorsque celui-ci aura donné son accord

ARTICLE 14 :

Dans le cas où une équipe serait démembrée, le Directeur de course se réserve le droit de supprimer la voiture du Directeur sportif de ladite équipe.

Dans ce cas, le soin de ravitailler ces coureurs en matériel serait confié au Directeur sportif d'une autre équipe.

Toutefois, il serait tenu compte de la place du classement général des coureurs restant en course.

ARTICLE 15 :

Le Directeur de la course assurera :

1° La bonne marche générale de l'organisation

2° La discipline concernant les suiveurs officiels autorisés en utilisant la réglementation dite du "drapeau rouge" à chaque échappée ou lâchage.

ARTICLE 16 :

Les coureurs devront être présents au contrôle de départ une demi-heure au moins avant le départ de la course pour la signature de la feuille de contrôle.

Un appel sera fait à chaque contrôle de départ. Les départs seront donnés lancés par le directeur de course.

ARTICLE 17 :

L'utilisation d'oreillettes est formellement **interdite** (règlement FFC)

ARTICLE 18

Tous les giratoires doivent être pris par la droite. Tout coureur surpris à gauche écoperait d'une pénalité de 5 minutes. En cas de récidive, il sera exclu de la course.

ARTICLE 19 :

Classement Général Individuel : Maillot Jaune

Le classement général individuel sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes.

En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par la place obtenue lors du CLM individuel.

ARTICLE 20 :

Classement du Meilleur Grimpeur : Blanc à pois rouges.

Côte de 1^{ère} catégorie: Le Colimasson.

15, 12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2, et 1 point aux 10 premiers coureurs classés au sommet

Côtes de 2^{ème} catégorie : St Savin

10, 6, 4,2 et 1 point aux 5 premiers coureurs classés au sommet

Cotes de 3^{ème} catégorie : Cote de Préchac, Cote de Beaucens

4, 2 et 1 points pour les 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général du meilleur grimpeur, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de places de 1^{er} au sommet des côtes de 1^{ère} catégorie, est déclaré vainqueur. Dans le cas où les coureurs concernés se retrouveraient une nouvelle fois à égalité, les premières places obtenues dans les côtes de 2^{ème} catégorie serviraient à les départager, voire les 3^{ème} catégories. En dernier ressort, les places suivantes sont déterminantes (2°, 3°etc...)

ARTICLE 21 :

- Classement des sprints intermédiaires : Maillot Vert.

Le vainqueur du classement des sprints intermédiaires est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante :

5, 3, 2 et 1 point aux 4 premiers coureurs classés à chaque sprint. En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de 1^{ère} places, puis par leur nombre de places de second et ainsi de suite jusqu'à la 4^{ème} place

ARTICLE 22 :

- Classement des 2^{èmes} et 3^{èmes} catégories

Le classement de ces 2 catégories se fera par rapport au classement général.

En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par la place obtenue lors du CLM.

ARTICLE 23 :

- Classement par équipes

Le classement sera calculé par l'addition des temps des 3 premiers coureurs par étape.

ARTICLE 24 :

Les maillots distinctifs ne sont pas cumulables

ARTICLE 25 :

Dotation de l'épreuve :

Etape :

- Vainqueur d'étape : 1 bouquet + 1 trophée.
- Maillots distinctifs (Jaune, à pois, vert) à chaque étape : 1 maillot
- 1^{er} deuxième et troisième catégorie : 1 maillot
- Vainqueur du tour : 1 trophée. + 1 bouquet
- Podium (2^{ème} et 3^{ème}) : 1 trophée
- Classement par équipes : 1 grand trophée
- Vainqueur sprinter : 1 trophée. + 1 bouquet
- Vainqueur GPM : 1 trophée. + 1 bouquet
- Vainqueur des 2^{èmes} cats : 1 trophée. + 1 bouquet
- Vainqueur des 3^{èmes} cats : 1 trophée. + 1 bouquet
- Vainqueur 1^{ère} féminine 1 trophée. + 1 bouquet

ARTICLE 26:

Le délai d'élimination :

Le délai d'élimination est fixé à 15 % du temps du vainqueur de l'étape.

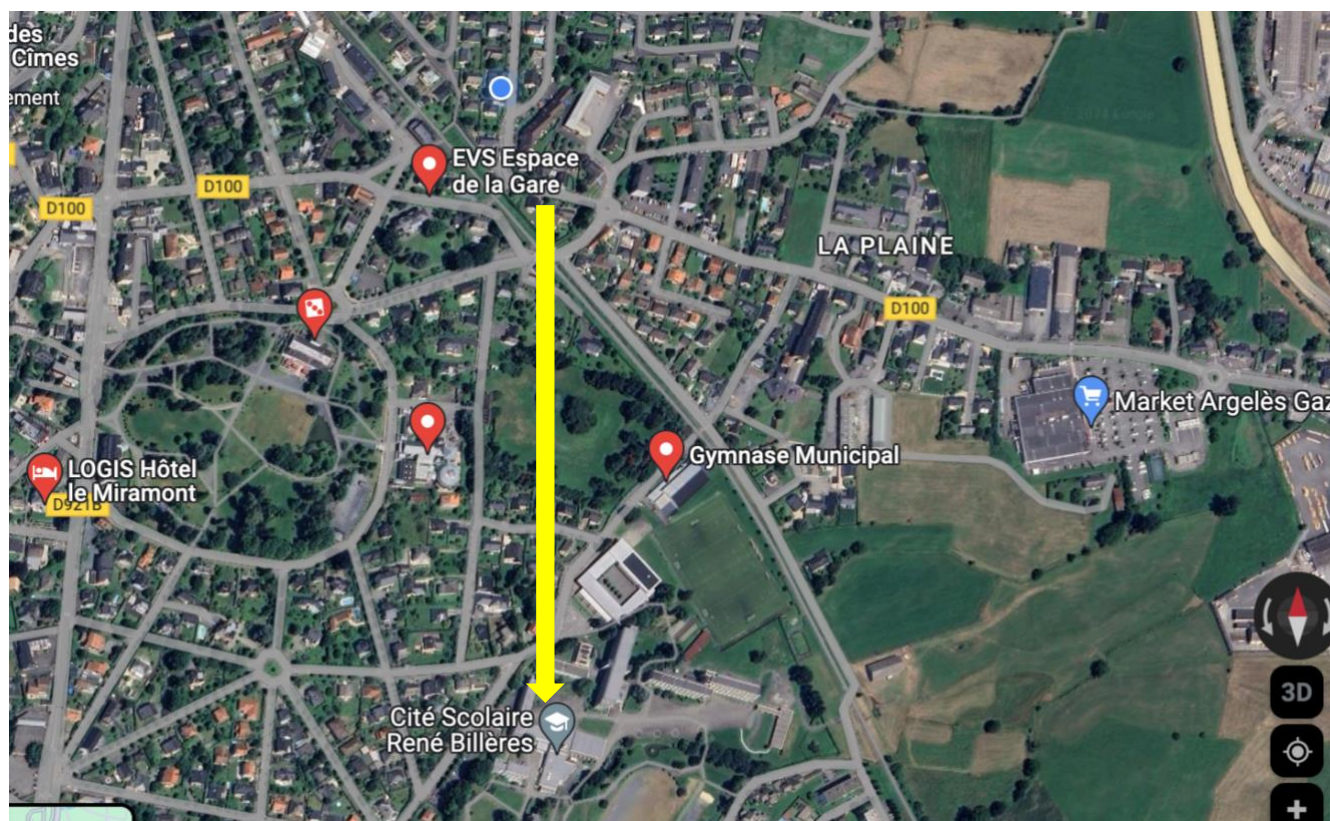
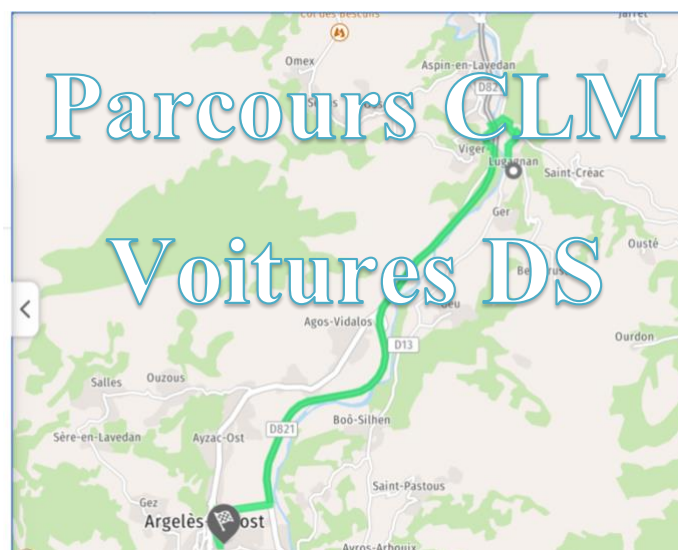
Ce délai peut être modifié par le jury des commissaires en accord avec les organisateurs.

Nouveau CLM 8,9 KM

-Départ Lugagnan salle des fêtes

Arrivée – Gare d'Argelès-Gazost





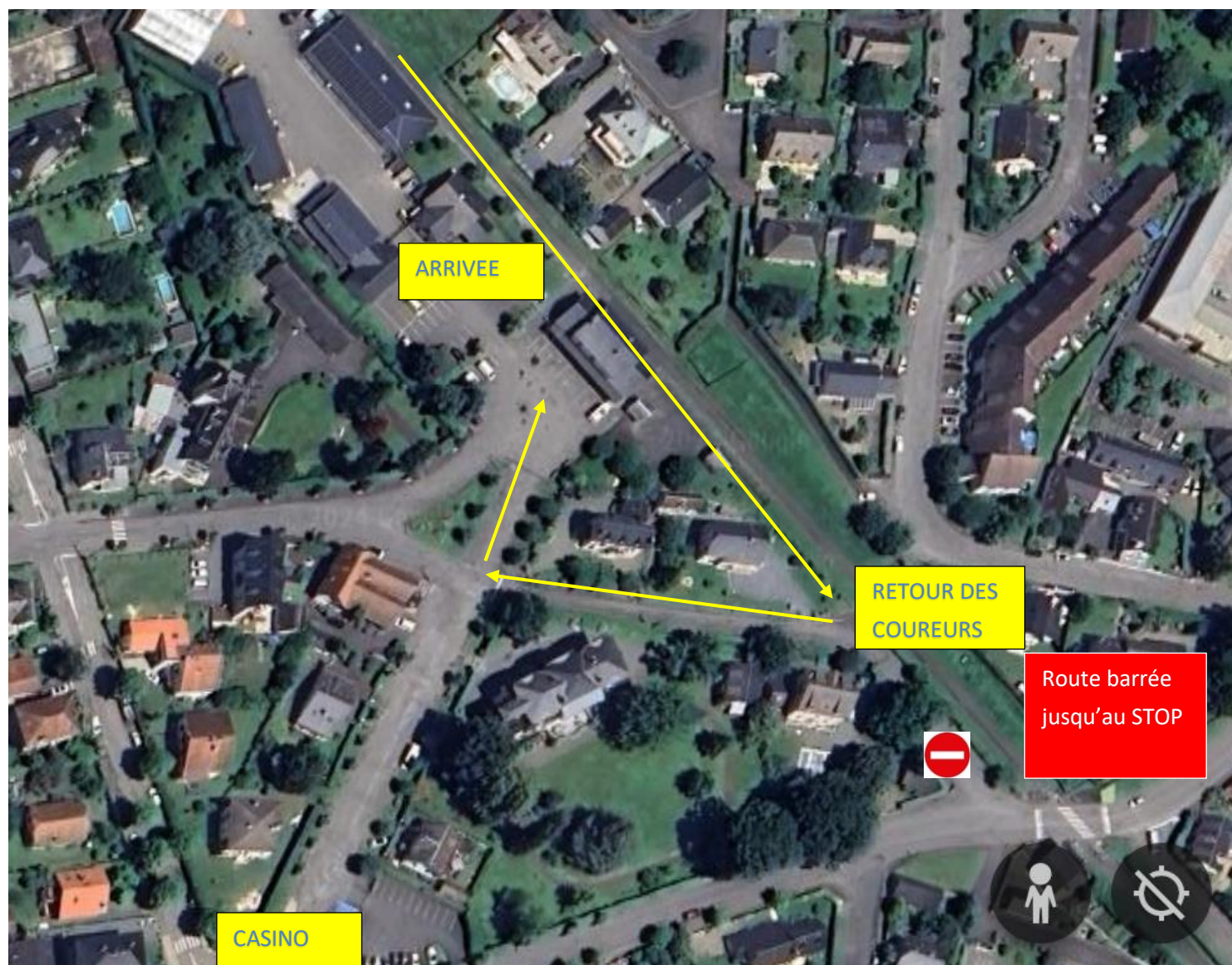
Repas au Lycée René Billères

Plan d'arrivée du CLM Lugagnan

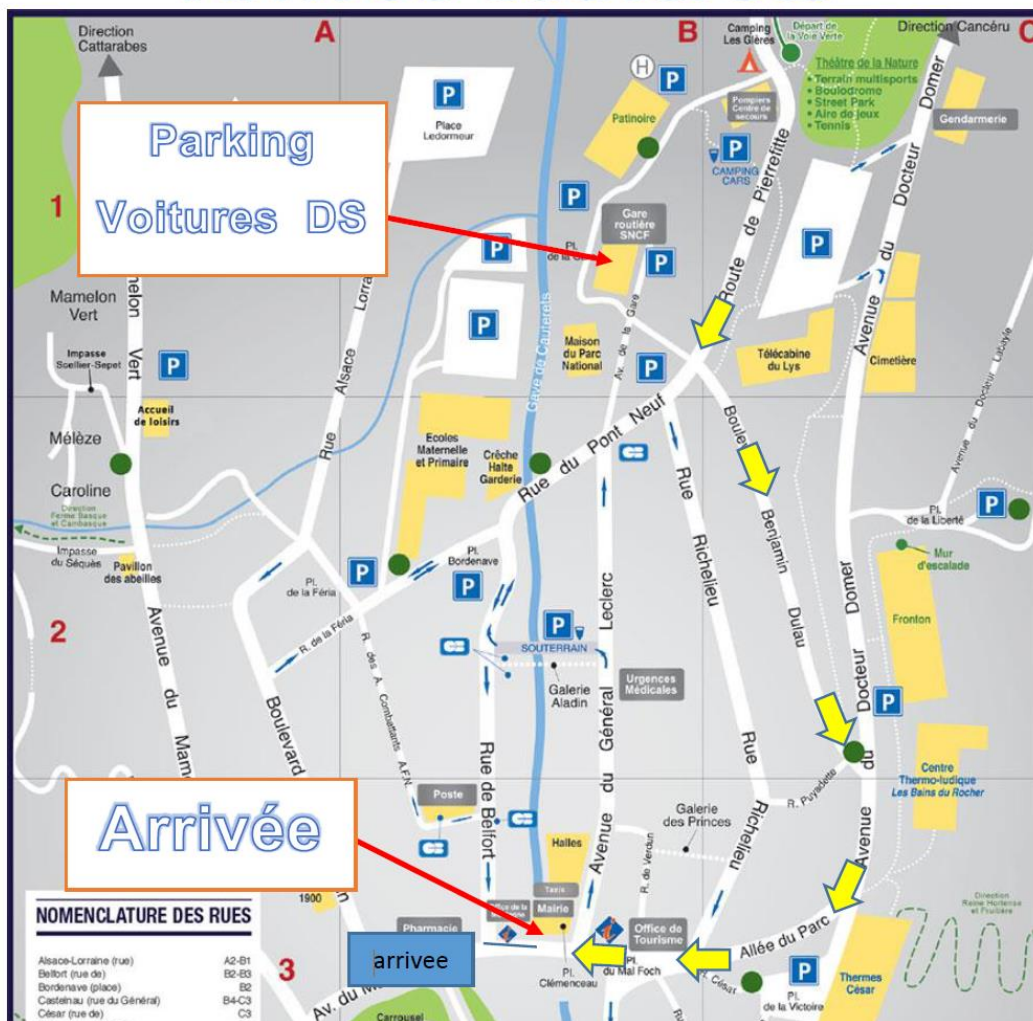
Argelès-Gazost

Dimanche 13 septembre de 9H à 12H30

t



Arrivée Cauterets



ARTICLE 27:

La liste des engagés devra nous être confirmée le plus tôt possible par téléphone ou mail et c'est le règlement des engagés qui validera définitivement l'équipe

ATTENTION le tour est limité à 150 coureurs, dès que le quota de 150 est atteint, les inscriptions seront clôturées.

La clôture des inscriptions sera diffusé sur Facebook Uclavedan et sur le site internet uclavedan.fr

Les engagements devront être adressés avec Nom, Prénom, club, catégorie, n° de licence.

Le N° de téléphone et l'email du responsable de l'équipe.

Pour les équipes composées d'au moins 4 coureurs : Le véhicule suiveur avec N° d'immatriculation

Le tout accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'U.C.Lavedan.

- 45 € par coureur (Engagement + 1 repas)
 - +50 € de Caution pour les puces, dossard et plaques par coureur
- Indissociable**

* Des repas supplémentaire peuvent être réservés : 15€ le repas

Dossier à envoyer à

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN

14 A rue du Capitaine DIGOY

65400 ARGELES-GAZOST

Gestion Engagement Mallard Dominique -Tél 06.75.04.40.07 - dominique.mallard65@orange.fr

Gestion règlement intérieur Etienne Sauthier - Tél 06.17.172631 - sauthier.etienne@wanadoo.fr

<https://www.facebook.com/uclavedan/>

<https://www.uclavedan.fr/>



BANQUE POPULAIRE OCCITANE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

IBAN / BIC

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Destinataire du relevé <i>Space intended for the recipient</i>
17807	00027	02719434119	56	
Domiciliation / Paying Bank BPOC ARGELES				
Identifiant international de compte bancaire			Identifiant international de l'établissement bancaire	
IBAN : FR76 1780 7000 2702 7194 3411 956			BIC : CCBPFRPPTLS	
<i>International Bank Account Number</i>			<i>Bank Identification Code</i>	

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)

Titulaire du compte / Account holder
ASS UNION CYCLISTE DU LAVEDAN
CHEZ M SAUTHIER ETIENNE
5 CHEMIN DU COMTE NORD
65400 ARGELES GAZOST

N° SIRET 40119585400013

FEUILLE D'INSCRIPTION

Identification de l'équipe :

Nom du directeur sportif :

N° de tel :

Email :

Identification du véhicule du directeur sportif:

- Marque :
- Plaque immatriculation :



Identification des coureurs :

	Nom	Prénom	N° de licence	Catégorie
Directeur sportif				
Coureur				
Coureur				
Coureur				
Coureur				
Coureur				
Coureur				

***Si le coureur est licencié dans une autre équipe, merci de préciser laquelle (par exemple sous son nom)**

Chèque 1

Nombre de coureurs		X 45€	 €
Engagements et repas			
Repas DS mécano autres		X 15€	 €
Dimanche midi			
TOTAL			 €

Chèque 2 (caution)

Nombre de coureurs		X 50€	 €
Caution			

Chèques à libeller au nom de l'U.C.Lavedan, Possibilité d'effectuer un virement.